

## LES PLAGES HORAIRES

### MATERNELLES

(Hors mercredi)

7h15 - 8h20	Accueil du matin
8h20 - 11h45	Enseignement
11h45 - 13h35	Pause méridienne
13h35 - 16h30	Enseignement
16h30 - 18h30	Accueil du soir

## LES PLAGES HORAIRES

### ÉLÉMENTAIRES

(Hors mercredi)

7h15 - 8h20	Accueil du matin
8h20 - 12h00	Enseignement
12h00 - 13h50	Pause méridienne
13h50 - 16h30	Enseignement
16h30 - 18h30	Accueil du soir

## LES PLAGES HORAIRES

### DU MERCREDI

7h15 - 8h45	Arrivées échelonnées
9h00 - 11h30	Activités
11h45 - 12h00	Départs/arrivées éch.
11h45 - 14h00	Pause méridienne
12h30 - 13h45	Départs échelonnées
13h00 - 13h45	Arrivées échelonnées
14h00 - 16h30	Activités
16h30 - 18h30	Départs échelonnés

### NOUVEAU

Possibilité d'accueil dès 13h20 pour les enfants ne mangeant pas au restaurant scolaire "accueil midi"

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE 2024-2025

## INSCRIPTIONS

L'inscription est obligatoire via le dossier d'inscription.

Il est disponible : sur le site internet de la commune, sur le portail famille (onglet documents) ou en mairie.

Vous y retrouverez également l'ensemble des pièces justificatives nécessaires.

## PORTAIL FAMILLE

Un portail famille est à votre disposition, vos identifiants vous seront transmis dès réception du dossier d'inscription complet.

L'ensemble des réservations s'effectuent sur le portail famille, dans la limite d'un délai maximum de sept jours ouvrables à 00h avant la plage d'accueil souhaitée.

Chaque plage horaire doit faire l'objet d'une réservation

Pour les mercredis, une inscription à la période est encouragée.

## UTILE

Service Périscolaire :

☎ 04.73.78.60.12

✉ [periscolaire@perignat-les-sarlieve.fr](mailto:periscolaire@perignat-les-sarlieve.fr)

Mairie de Pérignat-lès-sarliève :

☎ 04.73.79.11.02

✉ [sandrine@perignat-les-sarlieve.fr](mailto:sandrine@perignat-les-sarlieve.fr)

@ [www.perignat-les-sarlieve.fr](http://www.perignat-les-sarlieve.fr)

Portail Famille :

@ <https://www.mon-portail-famille.fr/acces/mairie-perignat-les-sarlieve>